

## Compte rendu du conseil municipal du 19 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf du mois d'avril s'est réuni en séance urgente, à la salle ESCALE, le conseil Municipal de Varennes-Changy sous la présidence de son Maire, Evelyne COUTEAU

Convocations adressées individuellement par voie dématérialisée à chaque conseiller municipal le 16 avril 2021

Affichage en mairie : le 26 avril 2021

\*\*\*\*\*

### Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme Evelyne COUTEAU, M. Joël DAVID-1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Patricia MATZ-2<sup>ème</sup> Adjointe, Mme Laurence CABRERA 4<sup>ème</sup> Adjointe, M. Michel GENDRAUD (pouvoir de Thierry CRESCENCE) – Mme Anne HERBRETEAU– M. Mehdi GIE (retardataire) – Mme Sandrine VAYSSE – Mme Patricia REAL – M. Walter WHITE - M. Luc ROUSSEAU - M. Jean-Marie CHARENTON – Mme Josseline TURBEAUX – M. Marc BOUWYN

ABSENTS EXCUSES : M. Thierry CRESCENCE-3<sup>ème</sup> Adjoint (pouvoir à Michel GENDRAUD) -

Madame Sandrine VAYSSE est nommée Secrétaire de Séance

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

Le quorum est constaté.

\*\*\*\*\*

## I.DÉLIBÉRATION

### CARACTERE D'URGENCE DE LA TENUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-11 et L.2121-12

Madame le Maire rend compte des motifs et des mobiles qui lui ont paru de nature à justifier l'abrègement du délai : l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 et le budget primitif 2021 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement n'ont pas été mis au vote lors du conseil municipal du lundi 12 avril 2021.

La préfecture a été informé du caractère d'urgence de cette réunion - article L 2312-1 du CGCT.

- Après en avoir délibéré :      Voix favorables : 11  
   Abstention : 0  
   Contre : 3

Le Conseil Municipal valide le caractère d'urgence de la tenue du Conseil Municipal.

Arrivée de M. Mehdi GIE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

Le quorum est constaté.

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 DU  
BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2311-5 et R 2311-11

Vu l'instruction comptable M14,

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement est affecté par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif,

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement est un excédent cumulé de 234.220,13€, Madame le Maire propose de l'affecter en intégralité à la section de fonctionnement.

Le conseil Municipal après avoir entendu cet exposé

- Après en avoir délibéré :      Voix favorables : 15  
   Abstention : 0  
   Contre : 0

Emet un avis favorable à la proposition de Mme le Maire de l'affectation suivante :

- à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté) : 234.220,13 €

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE  
L'ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2021, budget annexe de l'eau et de l'assainissement de la commune de Varennes-Changy.